

Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin
de liaison
de la
forêt privée

N° 27 Printemps 2012

Projets européens

Qualigouv, Proforbiomed, Sylva MED, voilà des noms étranges que vous avez trouvés dans les derniers numéros de ce bulletin et méritent de plus amples explications. Il s'agit de projets européens auxquels notre centre participe depuis peu. Avec notre équipe technique, nous avons estimé qu'il était important de répondre aux appels à projet de l'Union Européenne pour plusieurs raisons.

FAIRE RECONNAÎTRE DES SERVICES

La première est de nous permettre de rencontrer des forestiers qui ont, comme nous, intérêt à mieux faire connaître les spécificités de la forêt méditerranéenne. Le principe des projets européens est de réunir des partenaires qui décident de travailler ensemble " sous le regard des autres ". C'est ainsi que ceux de Sylva MED travaillent sur la valorisation des biens et services apportés par les forêts. Ils confrontent leurs expériences et conduisent des actions pilotes sur les trois thèmes suivants : eau, la fonction sociale et les produits forestiers non ligneux.

Mais, l'objectif dépasse le simple échange et vise la réalisation d'un livre blanc pour porter à différents niveaux (régional, national et européen) des propositions afin que le rôle de la forêt et de la gestion de ses propriétaires soit reconnu et les coûts de gestion partagés.

MIEUX VALORISER LE BOIS

Proforbiomed permet au CRPF de travailler sur les perspectives de valorisation apportées par le bois énergie. Les propriétaires privés

grâce à la ressource disponible dans leurs forêts peuvent être des contributeurs importants mais pas à n'importe quelles conditions. Des actions pilotes vont être conduites pour le préciser et pour définir des méthodes réduisant le handicap représenté par le morcellement foncier, en travaillant notamment avec les collectivités.

ÊTRE MIEUX RECONNU

Qualigouv, décrit en page 2, traite de la qualité de la gestion et de la gouvernance dans les espaces naturels protégés. Dans ce cas, le CRPF n'intervient pas directement en tant qu'acteur, mais apporte son appui au Parc Naturel Régional du Luberon dans le cadre d'une mission comportant deux volets : l'animation de la Charte Forestière de Territoire susceptible de rapprocher les acteurs du territoire et donc les propriétaires des décisions prises et deux opérations pilotes. Celles-ci ont consisté à faire émerger des maîtres d'ouvrage regroupant les propriétés de petites parcelles boisées sur deux sites choisis en concertation. Ensemble, leurs propriétaires seront mieux reconnus et pourront appliquer une gestion forestière plus cohérente sans perdre leur droit de propriété, puisque le statut retenu est celui de l'Association Syndicale Libre.

Comme vous le voyez, les projets européens nous font sortir des sentiers battus pour traiter plus en profondeur des problèmes de nos forêts avec la volonté de trouver ensemble des solutions à proposer aux pouvoirs politiques.

Daniel QUILICI ♦



Sous des noms parfois barbares se cachent des projets importants pour la valorisation des forêts privées méditerranéennes.

SOMMAIRE

Dossier :
gestion forestière et territoires 2-3

La rencontre :
j'ouvre un gîte ! 4

La forêt privée régionale en 2012 (mémento) 5-8

Vie des organismes 9

Abeilles, forêt & biodiversité 10

Lu pour vous 11

Rencontrons-nous : formations et réunions 12

Réfléchir la gestion forestière

Les démarches de territoire en faveur de la forêt sont de plus en plus nombreuses. Le CRPF PACA

A travers divers outils de politiques locales - que ce soient des chartes forestières, des plans de développement de massif ou une forêt modèle - les territoires s'intéressent de plus en plus à leurs espaces forestiers. Compte-tenu de la prédominance de la forêt privée dans la région, le CRPF PACA est fortement impliqué dans ces démarches innovantes auprès des propriétaires forestiers privés.

QUALIGOUV, LIER LES ENJEUX DE TERRITOIRE AVEC LES PROJETS DES PROPRIÉTAIRES

La biodiversité, les paysages sont des enjeux qui dépassent largement l'échelle de la propriété individuelle. Ce sont aussi des préoccupations que partagent les propriétaires forestiers et les territoires.

L'objectif du projet Qualigouv était de fédérer les propriétaires forestiers privés sur deux sites pilotes dans une structure associative pouvant porter un plan de gestion concerté avec l'ensemble des acteurs locaux. Le CRPF était prestataire du Parc du Luberon pour ce travail. Les deux territoires choisis étaient les Ocres de Roussillon et le Luberon oriental.



La préservation du paysage des Ocres de Roussillon est intimement liée à la gestion forestière.



Regrouper les propriétaires

Sur les sites pilotes, l'animation réalisée a débouché sur la création de deux ASLGF (association syndicale libre de gestion forestière) : l'ASL du massif des Ocres (sur les communes de Roussillon, Goult et Gargas dans le Vaucluse) et l'ASL de Villeneuve-Niozelles (Alpes-de-Haute-Provence). Ces structures regroupent les propriétaires forestiers privés volontaires. Elles portent le plan de gestion concerté et peuvent être maîtres d'ouvrage des projets communs. Le morcellement foncier et la diversité des profils de propriétaires ont rendu ce travail difficile. L'animation a débouché sur la création d'un noyau de propriétaires motivés qui se forment à la gestion forestière et travaillent à "recruter" pour l'association.



Définir ensemble les objectifs

Les territoires choisis présentent une multitude d'enjeux dont certains engendrent un contexte réglementaire relativement "contraignant" vis à vis de la gestion forestière. Afin de prendre en compte l'ensemble de ces enjeux (protection de la biodiversité et des paysages, protection contre les incendies, sylviculture...), la réflexion sur la gestion forestière s'est faite dans un cadre partenarial. Ce cadre associe propriétaires (via les ASL), élus locaux, parc naturel régional du Luberon, représentants des familles d'acteurs concernés par les activités pratiquées en forêt (gestionnaires et conseils forestiers, techniciens, professionnels de la filière et pratiquants des activités de loisir) et institutionnels chargés du respect des réglementations environnementales (DREAL).



Travailler à mieux se comprendre

Ce travail de croisement des enjeux des territoires avec les projets des propriétaires privés a été très intéressant. Les liens entre partenaires se sont approfondis et chacun a travaillé à améliorer la compréhension mutuelle.

Les plans de gestion vont être déposés à l'agrément cette année et ce travail d'échanges va continuer lors de la mise en oeuvre des actions forestières. Le CRPF et le Parc du Luberon réfléchissent actuellement avec les ASL à la forme que prendra leur accompagnement pour la suite.

Camille Loudun Hamon ◆



Réunion de propriétaires sur le site de Villeneuve - Niozelles

FAIRE-PART DE NAISSANCE

Dans le cadre du projet Qualigouv, deux associations syndicales libres de gestion forestière ont été créées début 2012.

L'ASL du massif des Ocres réunit actuellement une trentaine de propriétaires des communes de Roussillon, Goult et Gargas (84). L'ASL de Villeneuve et Niozelles s'inscrit dans le massif forestier entre les deux villages des Alpes de

Haute Provence et s'étend aujourd'hui sur plus d'une centaine d'hectares.

Si vous êtes concernés par le projet Qualigouv, vous pouvez adhérer aux associations en contactant Gilles Martinez (gilles.martinez@crpf.fr ou 06 74 64 63 57).



à une plus large échelle

s'y associe pour que la forêt privée devienne un partenaire incontournable...

UNE " FORÊT MODÈLE " EN PROVENCE

Lors du dernier conseil du Centre Régional de la Propriété Forestière, Charles Laugier, conseiller régional en charge de la forêt, a été invité ainsi que ses collaboratrices, Elsa Bardi-Assante, chef du service Forêt et Développement agricole, et Chantal Gillet, chargée de mission. Il a eu l'occasion de présenter le concept de Forêt-Modèle que le Conseil Régional soutient depuis 2008 en étant co-fondateur du Réseau méditerranéen des Forêts Modèles. Nous lui avons posé quelques questions.



Des territoires péri-urbains

FP : Quels territoires et thèmes de travail ont été retenus et sur quelles bases ?

C.L. : Le territoire de la Forêt Modèle de Provence se situe autour de quatre massifs emblématiques de notre région : l'Etoile, le Garlaban, la Sainte-Baume, les Maures. Au premier massif pressenti, la Sainte-Baume, se sont agrégés les autres qui partagent tous la problématique des forêts périurbaines.

Sur ce périmètre, la Forêt Modèle de Provence a pour objectif de mettre en œuvre un programme d'actions ambitieux et innovant, développé autour de trois axes stratégiques complémentaires : la nouvelle économie de la forêt, la gestion multifonctionnelle des espaces périurbains, l'accueil en forêt et le développement durable. Les actions menées devront permettre de revaloriser nos espaces forestiers en proposant des solutions de gestions adaptées localement.



Un plan d'action en cours de préparation pour être labellisé

FP : Où en est le projet ?

C.L. : Actuellement, les acteurs du territoire de la Forêt Modèle de Provence préparent le dossier de candidature afin d'obtenir le label délivré par les réseaux méditerranéen et international. Nous devons donc, dans les mois à venir, finaliser un plan stratégique opérationnel et innovant comprenant un programme d'actions, une stratégie pour sa mise en œuvre et la création d'une structure porteuse de gestion concertée des activités du projet. Pour cela, le comité de pilotage " Forêt Modèle de Provence " prévoit de se réunir à la fin des mois de mai et début juillet.



Une discussion ouverte

FP : Quels sont les acteurs de la Forêt modèle ? Qui peut y participer ? Comment rejoindre ce projet ? Quelle



De gauche à droite, Charles Laugier, conseiller régional en charge de la forêt, Jean-Marie Seillan, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Daniel Quilici (debout), Président du CRPF, et Albert Maillat, directeur du CRPF PACA

place les propriétaires privés peuvent-ils avoir dans la démarche, à titre collectif et/ou individuel ?

C.L. : Un groupe d'acteurs composé d'élus, d'institutionnels, de forestiers, d'acteurs territoriaux et de représentants de la société civile s'est constitué pour créer la Forêt Modèle de Provence. Tout acteur volontaire désireux de s'engager pour la gestion durable des paysages forestiers peut encore rejoindre le comité de concertation.

Une campagne d'informations auprès des acteurs locaux est prévue dans chaque massif du territoire. Elus, propriétaires, acteurs de la société civile, entrepreneurs forestiers sont invités à participer à ces réunions pour être informés et juger de l'opportunité pour eux de rejoindre le réseau. Les dates seront communiquées dans les actualités du site www.ofme.org.



Travailler avec la forêt privée

C.L. : La participation des propriétaires privés est primordiale pour construire et mettre en œuvre, avec l'ensemble des acteurs du territoire, des projets répondant à nos problématiques. L'abandon des espaces forestiers dû à une absence d'économie et de gestion, est une préoccupation majeure. La Forêt Modèle de Provence souhaite trouver des solutions répondant aux multiples fonctions des forêts méditerranéennes et permettant une rémunération à sa juste valeur.



La Sainte Baume, un des quatre massifs concernés par la Forêt modèle de Provence

J'ouvre un gîte d'étape

Sur la montagne de Lure, une propriétaire nous invite à découvrir comment son projet d'accueil et sa gestion forestière s'articulent...

Hélène Merle nous accueille dans son gîte d'étape, une ancienne ferme familiale dont elle a restauré le corps principal. Le Trait, propriété de 110 hectares, se situe au Contadour (04), sur l'adret de la montagne de Lure, à près de 1200 m d'altitude. Elle nous explique son projet pour valoriser ce patrimoine.

UN CHANGEMENT DE VISION

"Avant le bois, c'était une corvée pour se chauffer et la forêt, il fallait la tenir à distance des pâtures" nous confie-t-elle. Sur cette ancienne propriété agricole, les arbres étaient dans le verger, liés à des activités de cueillette. Depuis les espaces se sont boisés et n'ayant pas de compétences agricoles, Hélène Merle a décidé d'intégrer la forêt dans son projet de vie : "l'évolution du milieu et celle des activités se font en symbiose".

Comme la majorité des fermes de la Haute Provence, celle-ci vivait d'une multitude d'activités (cultures, élevage de vaches...). "Pour vivre ici, il est nécessaire de combiner les activités", confirme la propriétaire. C'est pourquoi, en plus de la gestion forestière et de la présence d'un berger, elle a décidé de se tourner vers le tourisme "nature" pour faire vivre le lieu.

LA FORÊT, UNE COMPOSANTE DU PROJET D'ACCUEIL

Le gîte d'étape s'insère dans un réseau de gîtes sur la montagne de Lure. Randonneurs à pied ou à cheval pourront venir y passer quelques jours. La forêt est un cadre paysager et pourvoit le gîte en



Le Trait se situe sur la partie Sud-Ouest de la montagne de Lure. Un pays rude mais doté de superbes paysages.

bois de chauffage. Les visiteurs pourront également profiter d'un chemin qui les mènera d'une ambiance forestière à l'autre, d'un taillis de hêtre à un peuplement de pin sylvestre ou de pin noir d'Autriche... Espace de promenade, le sentier peut se faire éducatif, accompagné par Mme Merle qui explique et discute de ses choix de gestion. Cette dernière positionne sa propriété comme lieu privilégié de formation. Elle a d'ailleurs accueilli la formation "Mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière", début juillet. Elle réfléchit également à installer un martéloscope, dispositif spécifique de formation et d'échanges en forêt.

UN LIEU DE RENCONTRE

L'idée est de créer un lieu de rencontre. "Il arrive que le berger vienne partager le repas des hôtes, nous dit Hélène Merle. Je veux montrer comment les activités des uns et des autres s'articulent dans le respect de chacun. Pour vivre ici, chacun a sa réponse, selon son histoire." L'hôtesse permet ainsi aux visiteurs intéressés de s'ouvrir à d'autres choix de gestion, faits par d'autres propriétaires locaux. Elle compte d'ailleurs mettre ses plans de gestion à leur disposition.

GÉRER, À CHACUN SA RÉPONSE

Le plan de gestion de la propriété du Trait devrait bientôt passer à l'agrément du CRPF. Ce document d'aménagement a la particularité d'avoir été réfléchi en lien avec celui d'une autre propriété : "J'ai coordonné mon PSG avec celui de mon frère, qui a une propriété à proximité.

Nous n'avons pas les mêmes peuplements ni les mêmes objectifs mais nous avons coordonné nos interventions dans le respect des choix de chacun. Mon frère accepte que sa forêt puisse être ouverte à mes hôtes sous condition. Ça sera une ouverture vers d'autres espaces forestiers et un enrichissement pour eux".

Mais ce n'est pas tout ! Mme Merle est aussi propriétaire de



Hélène Merle nous montre le chemin forestier qui fait le tour de sa propriété. On y retrouve d'énormes souches d'arbres.

parcelles syndiquées dans une association syndicale libre (ASL du Tréboux) qui gère 1000 ha de forêt avec un objectif sylvo-pastoral. "Les deux espaces sont différents, nous explique-t-elle. Un des liens est la présence d'un berger, même si l'utilisation du troupeau pour aménager l'espace n'est pas la même. La gestion sur le Trait est plus modeste. Au Tréboux, les interventions permettent de réhabiliter la présence de l'homme dans le milieu naturel et de montrer que ce retour peut être intéressant. L'ASL oblige aussi à définir ensemble les objectifs de gestion. Celle-ci n'est, de fait, pas comparable avec celle d'un propriétaire individuel".

La diversité de ces modes de gestion a pu être retranscrite dans des plans de gestion adaptés aux besoins et projets des propriétaires, afin de valoriser au mieux leur patrimoine.

Y ALLER...

Bien qu'ayant déjà reçu quelques visiteurs, Hélène Merle n'ouvrira réellement son gîte d'étape qu'à partir de début mai après un week-end d'inauguration. Si vous souhaitez d'ores et déjà préparer vos vacances d'été, vous pouvez la contacter par téléphone au 06 66 30 91 95 ou par mail : helene.merle@bbox.fr.

Camille Loudun Hamon ◆



La Forêt Privée

de Provence Alpes Côte d'Azur

2011

226.000 propriétaires (source cadastre)
68% des forêts régionales (IFN, actualisé en 2011)

Mémento réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière, établissement public administré par des propriétaires forestiers.

| | | Départements | | | | | | |
|---|----|--------------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| | | 04 | 05 | 06 | 13 | 83 | 84 | Région |
| Surface du territoire | ha | 700 000 | 569 000 | 434 000 | 509 000 | 603 000 | 358 000 | 3 173 000 |
| Surface boisée IFN | ha | 401 000 | 231 000 | 239 000 | 117 000 | 373 000 | 152 000 | 1 517 000 |
| Taux de boisement | % | 57 | 41 | 55 | 23 | 62 | 42 | 48 |
| Surface non soumise au régime forestier IFN | ha | 262 000 | 126 000 | 158 000 | 79 000 | 302 000 | 108 000 | 1 034 000 |
| | % | 65 | 55 | 66 | 68 | 80 | 71 | 68 |
| Nombre de propriétaires | | 22700 | 19700 | 42 500 | 34 100 | 71 000 | 36 200 | 226 200 |
| Dont propriétaires de plus de 25 ha | | 1008 | 208 | 235 | 362 | 1418 | 441 | 3662 |
| Surface des propriétés de plus de 25 ha | ha | 66 000 | 12 000 | 15 500 | 31 800 | 114 500 | 29 700 | 269 500 |

Que fait le CRPF ?

DES ACTIVITES DIVERSIFIEES

PLAN FORESTIER

Fin 2011, 820 propriétaires avaient fait agréer leur Plan Simple de Gestion (PSG) pour 112.000 ha soit 49% des surfaces concernées (22% des propriétaires). Plus de 300 propriétaires de petites parcelles présentent des garanties de gestion durable (228 adhèrent à un code de bonne pratique sylvicole (CBPS) pour 2.000 ha et 81 propriétés ont signé un règlement type de gestion (RTG).

REGROUPEMENT

Les techniciens ont suivi 6 associations syndicales qui gérent près de 4.000 hectares. Une élève ingénieur a mis au point des fiches facilitant leur création et leur gestion dans le cadre d'un stage conjoint avec le CRPF Rhône-Alpes.

15 opérations groupées de mobilisation ont impliqué 217 propriétaires sur 509 ha. Un nouveau modèle de schéma de desserte a été réalisé conjointement avec l'ONF dans la moyenne Durance (Hautes-Alpes).

AMÉNAGEMENT RURAL

Le CRPF participe de plus en plus au développement de la filière bois énergie en initiant des opérations de structuration de la filière (Pôle bois énergie du pays de Haute-Provence) et en facilitant l'approvisionnement de chaufferies (Alpes-Maritimes). Cette implication va se poursuivre dans le cadre du projet européen Proforbiomed.

Le CRPF participe activement à l'élaboration et au suivi des chartes forestières de territoire. Dans le cadre du projet européen Sylvamed, son personnel cherche à trouver les moyens de mieux valoriser les biens et services fournis par la forêt notamment dans le cycle de l'eau.



RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

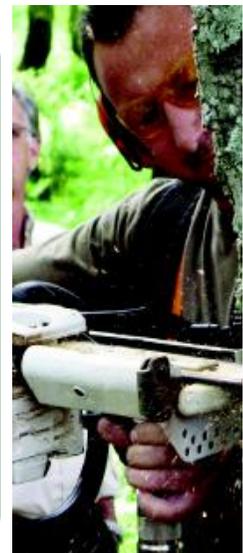
De nouvelles placettes ont été installées : Cèdre à Valensole, sylviculture truffière dans le Vaucluse et les Bouches du Rhône, impact du grand gibier dans les Hautes-Alpes. D'autres ont fait l'objet de suivis (Ostrya dans les Alpes-Maritimes), de mesures (60 placettes sur friches agricoles) ou de synthèse (Chêne blanc à Gréoux les Bains).

La collaboration avec la recherche a concerné le programme RMT Aforce où des données ont été communiquées sur les placettes de cèdre, essence intéressante dans le contexte de changement climatique et au groupe pin d'Alep, piloté par l'Irstea. Notre ingénieur environnement a participé activement à un comité de thèse, à des réflexions avec des chercheurs sur le changement climatique, à un colloque international des forêts méditerranéennes en Avignon, et à la première journée technique du liège organisée par l'ASL de la suberaie varoise.

ENVIRONNEMENT

Les 4 correspondants observateurs " Santé des forêts " ont effectué 96 diagnostics et suivi 43 placettes. Malgré une année extrêmement chaude, les dégâts dus aux sécheresses des années antérieures restent stables.

34 des 84 Plans simples de gestion agréés en 2011 étaient concernés par des mesures environnementales. Deux propriétaires ont signé une charte et quatre des contrats Natura 2000. Le centre a donné 126 avis sur les Plans Local d'Urbanisme, 8 sur chartes des Parcs et 11 sur des Espaces Naturels Sensibles ou grands équipements.



les actions menées dans les départements

GÉRER ENSEMBLE APRÈS INCENDIE

La commune d'Esparron du Verdon a été durement touchée par un incendie en 2005. Une étude post incendie, confirmée par le plan de massif DFCI préconisait de traiter en priorité une zone très sensible à proximité du village. Comme la propriété de cet espace était répartie entre de très nombreux particuliers, la commune a sollicité l'appui du CRPF. Le technicien a donc réalisé une étude foncière, apporté son expertise technique et participé activement aux réunions avec les propriétaires. Un des meilleurs compromis pour gérer cet espace était d'y faire un aménagement sylvo-pastoral. Avec le concours du CERPAM un grou-

pement pastoral a été créé sur la commune.

Les propriétaires ont été sollicités pour signer une convention pluriannuelle de pâturage. A ce jour, 50 conventions pluriannuelles de pâturage ont été signées pour une surface d'un peu plus de 70 ha. Pour faciliter la gestion future, il serait intéressant de créer un maître d'ouvrage commun en regroupant les 50 propriétaires. Le statut d'association syndicale libre pourrait convenir et cet organisme pourrait faire agréer un plan simple de gestion en fonction duquel les propriétaires s'engageraient. Néanmoins avant d'enclencher cette phase, il est important qu'ils voient concrètement l'intérêt de gérer ensemble cet espace.



04

Carte régionale représentant la forêt privée de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

DU NOUVEAU EN POPULICULTURE

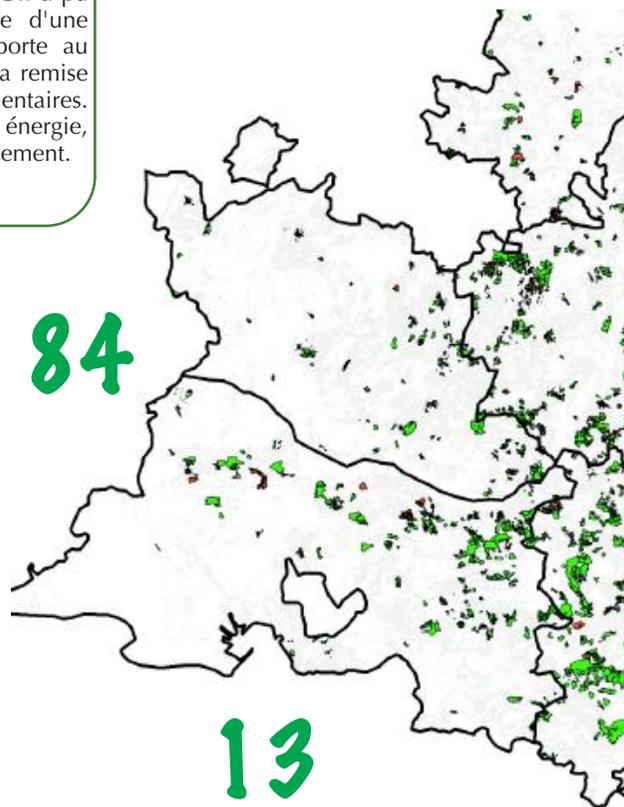
A Châteauneuf du Pape (Vaucluse), il existe à côté du célèbre terroir viticole des terrains sableux proches du Rhône très propices au peuplier. Le CRPF y a installé un dispositif expérimental il y a 18 ans (1993). Une attention particulière a été prise au moment de l'exploitation dans ce site inscrit après avoir obtenu l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France. La coopérative s'est chargée du chantier en faisant intervenir une abatteuse ce qui a facilité la valorisation des produits. Les arbres ont été récoltés en totalité, les grumes trouvant un débouché en déroulage pour une usine d'emballage à Orange et dans la fabrication de palettes (Italie) tandis que les houp-

piers et petits bois ont été broyés pour une utilisation en bois-énergie (vendu à un industriel du Gard).

Un bilan complet de ce dispositif expérimental (test de clones) a pu être conduit ce qui a permis d'obtenir des données sur la production du peuplier dans des terrains sableux de la Vallée du Rhône en zone méditerranéenne. On a pu démontrer la faisabilité économique d'une exploitation d'arbres entiers qui apporte au propriétaire un gain appréciable sur la remise en état du terrain sans frais supplémentaires. Dans un tel dispositif, l'opération bois énergie, bien que peu rentable, se justifie pleinement.



84



13

DES CONTRATS NATURA 2000

Plus de 100 hectares de contrat Natura 2000 ont été signés depuis 2008 dans la Montagne Ste Victoire et le Massif du Concors grâce à une bonne collaboration entre l'animateur du site, le technicien du CRPF et l'Association Syndicale Libre des propriétaires forestiers. Les travaux consistent à rouvrir d'anciens terrains de parcours et des zones boisées (taillis de chênes) qui se sont trop refermées. Ils s'inscrivent dans le cadre de la directive oiseaux qui veut y favoriser le maintien de rapaces grâce à l'ouverture du milieu forestier favorable à leurs proies favo-

rites. Bilan 2008 : 5 propriétaires pour 25 ha, 2009 : 2 propriétaires pour 26 ha, 2010 : 3 propriétaires pour 19,5 ha, 2011 : 3 propriétaires pour 35 ha (en cours).

Les propriétaires adhèrent aux actions de prévention lorsqu'on agit avec pédagogie pour montrer la convergence entre leur intérêt et ceux de la collectivité.





05

PARTENARIAT CRPF/ONF = UNE MEILLEURE DESSERTE

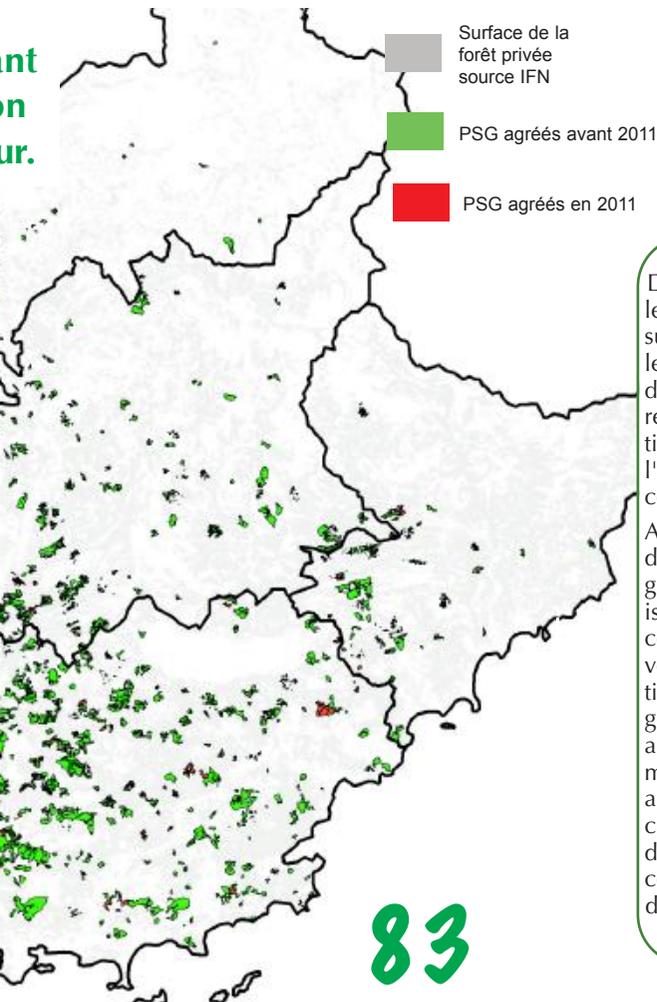
Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et l'Office National des Forêts (ONF) se sont associés pour élaborer un schéma de desserte forestière couvrant les territoires des Communautés de Communes de l'Embrunais et du Savinois. Ils ont d'abord défini des unités de bassin d'approvisionnement regroupant forêts publiques et privées, analysé la desserte actuelle et adopté une nomenclature commune de description des peuplements forestiers et des critères de zones mal desservies. La concertation avec les différents acteurs du territoire a permis de les associer à toutes les étapes de ce projet. A l'issue des groupes de travail, une " fiche action type " a été définie avec des grilles d'indicateurs pour chaque thème : enjeux environnementaux, risques physiques, enjeu paysager, présence de patrimoine humain, aspect multifonctionnel et indications des volumes de bois qui pourront être exploités.

Ce schéma planifie les projets

d'équipements en voirie forestière les plus adaptés au contexte et ouvre aux propriétaires forestiers le bénéfice d'un taux de subvention majoré (jusqu'à 80 % au lieu de 50 %).

Au final 58 fiches actions ont été rédigées en coordination avec les Associations de propriétaires forestiers et les communes pour définir selon les cas les créations de voies, leurs réfections ou les résorptions de points noirs. 5 concernent en totalité la forêt privée et 32 actions sont mixtes et associent mobilisation des bois en forêt publique et privée.

Ce schéma organise aussi la coordination entre la vidange des bois et les travaux à réaliser sur la voirie départementale, par l'instauration d'une réunion annuelle entre le conseil général des Hautes-Alpes et les acteurs locaux de la forêt. Une coupe pourra ainsi être prévue avant les travaux de réfection qui se traduisent souvent par des limitations de tonnage. Le travail conjoint CRPF et ONF a été très apprécié et s'est révélé très productif.



DU BOIS DÉBARDÉ PAR CÂBLE

Dans le cadre d'une animation soutenue par le conseil Général des Alpes Maritimes qui fait suite à un plan de développement de massif, le CRPF s'est rapproché de l'Office National des forêts pour mutualiser les opérations de regroupement de propriétaires et d'exploitation des forêts de l'arrière pays niçois avec l'aide de la coopérative à l'occasion d'une coupe exploitée par câble.

Après une animation consacrée à la recherche des propriétaires, aux visites conseil et diagnostics, l'animateur a pu regrouper deux lots issus de plusieurs parcelles enclavées dans le communal pour renforcer les volumes prélevés sur le massif, dans le cadre d'une opération, qui a vu le jour grâce à l'aide du conseil général des Alpes Maritimes. Ce dernier apporte une aide au débardage par câble d'un montant de 10 euros par m³. Un lot exploité au skidder a complété par ailleurs l'offre câble. Ce dossier démontre que des ressources de bois supplémentaires sont mobilisables, y compris dans le foncier morcelé, dès lors que des moyens d'animation sont mis en œuvre et que les efforts de tous sont coordonnés.

06



PREMIERS PDM

Les premiers PDM sont lancés dans le département du Var, dont le taux de boisement est le plus fort de France (60%) avec l'aide du Conseil Régional. Si la forêt privée est moins morcelée que dans d'autres départements, il n'en reste pas moins que 50% de la surface est constitué de petites parcelles, proches et même parfois mêlées à l'urbanisation car conquises sur les terres agricoles, souvent en banquettes. Il a donc été décidé de tester les PDM dans ces conditions difficiles où les enjeux et les pressions de la population sont multiples.

La première phase d'analyse et de description est terminée sur la communauté de communes du Comté de Provence et sur la communauté d'agglomération Draçénoise. La phase d'animation démarre en 2012 avec l'appui des collectivités locales.



La communication

DEUX BULLETINS PAR AN

Deux bulletins de la forêt privée ont été édités et envoyés à plus de 8.500 destinataires grâce à l'appui financier du Conseil Régional.

DES RÉUNIONS DE TERRAIN

De même 24 réunions suivies par 700 personnes ont traité de thèmes divers, de la sylviculture du chêne blanc à l'utilisation du GPS et des ressources internet pour mieux gérer ses bois.

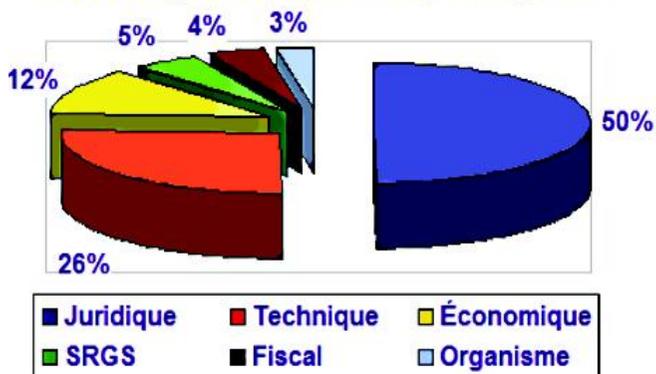


Visite organisée chez un propriétaire forestier du Var

La communication internet

www.ofme/crpf

Pourcentages de "pages vues" par catégories



Analyse effectuée par Lucile Perdereau, élève ingénieur AgroParistech.

UN SITE INTERNET

Le Site internet du CRPF a été visité par plus de 300.000 internautes qui ont parcouru plus de 780.000 pages.

Il est possible d'interroger par mots clés un ensemble de 370 fiches répondant à une question susceptible de concerner tout propriétaire forestier de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

50% DES FICHES CONSULTÉES SONT JURIDIQUES

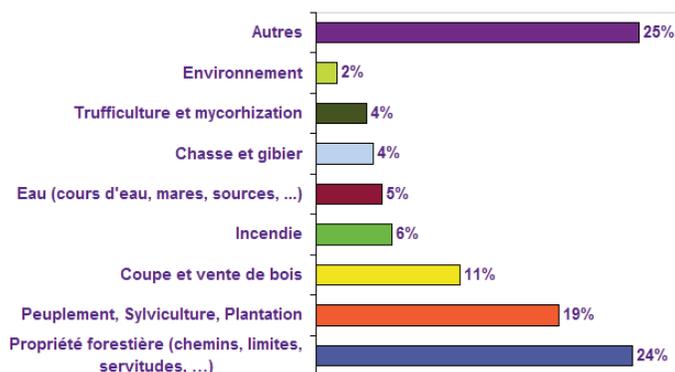
L'analyse des fiches consultées révèle les principales préoccupations des propriétaires.

La moitié des fiches consultées traitent d'une question juridique. Du fait d'une réglementation qui se réfère au code forestier mais aussi au code de l'environnement, au code rural, au code du travail et à d'autres encore, la gestion du propriété forestière s'avère complexe surtout dans notre région.

Ensuite viennent pour un quart, les questions techniques 26%, les fiches à thème économiques (12%).

Les fiches SRGS sont principalement les itinéraires de gestion préconisés pour le chêne pubescent, le chêne-liège, la sylviculture truffière et la biodiversité. Rendez vous sur www.ofme/crpf

Pourcentage de "pages vues" par grands sujets



LES SUJETS PLEBISCITÉS

Les questions relatives à la propriété sont les plus consultés. On trouve comme principal sujet de préoccupation, les problèmes relatifs à la circulation en forêt : statut des chemins, itinéraires de randonnées ...

Parmi les sujets techniques, les caractéristiques du sol viennent en premier avant la reconnaissance des feuillus.

Le classement des bois, le modèle de contrat de vente sur pied de bois de chauffage à un particulier et les espèces de champignons recherchés arrivent en tête des fiches économiques.

LES DIX FICHES LES PLUS CONSULTÉES

D'une année sur l'autre, les mêmes fiches sont les mieux classées.

Bleu : juridique

Jaune : technique

Orange : économique

| Nom de la fiche | Visites | Pages vues |
|--|---------|------------|
| 1 Qu'est ce que la maîtrise d'ouvrage déléguée ? | 2 848 | 49 346 |
| 2 Sol acide sol calcaire, conséquences pour la forêt ? | 9 163 | 31 275 |
| 3 Comment classer les bois ? | 6 344 | 20 416 |
| 4 Modèle de contrat de vente de bois de feu sur pied avec un particulier | 5 110 | 17 345 |
| 5 Les chemins privés | 5 246 | 16 675 |
| 6 Qu'est ce qu'un chemin rural, quel est son rôle ? | 6 655 | 16 220 |
| 7 Les principales questions relatives aux chemins ruraux ? | 5 536 | 16 121 |
| 8 Qu'est ce qu'un chemin d'exploitation ? | 4 451 | 14 221 |
| 9 Principales espèces de champignons sauvages recherchés | 3 481 | 13 731 |
| 10 Quel est le droit de chasse du propriétaire ? | 4 138 | 12 584 |

Les associations

Les associations de propriétaires font parler de leurs actions...

L'ADF 04, ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES ACTIVE DANS LE 04

Initialement créée en 1987 par un petit groupe de propriétaires forestiers très motivés, cette association, appelée ADDER (Association Départementale pour le Développement des Éclaircies Résineuses) avait pour objectif premier de développer et de favoriser la réalisation des premières éclaircies résineuses dans de jeunes bois issus le plus souvent d'anciens contrats FFN. Aidé par monsieur Roux, ancien technicien du CRPF, de nombreux dossiers de financement ont permis, en quelques années, d'éclaircir plus de 200 ha de jeunes futaies de pin noir et de créer près de 8 km de piste permettant l'accès à ces peuplements.

En 1998, afin de répondre à une demande de travaux plus diversifiés, tels que les plantations, le débroussaillage, la desserte, les tailles et élagages de feuillus précieux, la création de points d'eau... les statuts de l'association sont révisés et modifiés en conséquence. Elle prend alors le nom de " ADF 04 " (Association Départementale Forestière des Alpes de Haute-Provence).

Cette association toujours très active, compte 22 adhérents pour une surface de 1500 ha. Elle permet le plus souvent de servir d'intermédiaire entre les financeurs publics et le propriétaire. Son intérêt premier est d'intervenir dans le cas de travaux non éligibles aux aides financières, du fait



1ère éclaircie résineuse réalisée par l'ADF 04

d'une trop petite surface par exemple (moins de 4 ha). Avec le concours des techniciens du CRPF qui réalisent le plus souvent les diagnostics forestiers nécessaires, elle tente alors de regrouper les petits propriétaires ayant les mêmes objectifs de travaux permettant d'atteindre le seuil d'éligibilité. Elle met en forme le programme de travaux annuels chez ses adhérents, monte les dossiers de demande de financements et coordonne les travaux entre le maître d'œuvre et l'entrepreneur.

Si vous aussi, propriétaires forestiers, souhaitez rejoindre l'ADF04, ou tout simplement avoir d'autres informations, alors n'hésitez pas, contactez les techniciens du CRPF au 04.92.31.64.81 (Marie-Laure Gaduel et Etienne Bessière) ou son président, Michel Garron au 06.83.30.82.72.

Marie-Laure Gaduel ◆

ASL DU TRÉBOUX ET FORÊT MÉDITERRANÉENNE

L'association Forêt méditerranéenne propose cette année de réfléchir sur le thème "Innovation et adaptation : quelles nouvelles pratiques en forêt méditerranéenne".



Lors d'une opération sylvopastorale, les pins sylvestres sont andainés puis broyés entiers.

Les 31 mai et 1er juin, c'est sur la montagne de Lure que les participants seront accueillis pour découvrir l'expérience réussie de gestion concertée réalisée par l'ASL du Tréboux : éclaircies, réouvertures pastorales, projet multifonctionnel autour d'une source, restauration patrimoniale et surtout mise en liaison entre ressources bois et chaufferies locales en circuit-court.

D'autres journées sont prévues sur la thématique : voir sur le site www.forêt-méditerranéenne.org

Camille Loudun Hamon ◆

Contrat Etat / CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière vient de signer avec l'Etat un contrat d'objectif qui l'engage jusqu'à 2016. Pour plus d'information : www.foretpriveefrancaise.com/idf-211521.html

Coopérative Provence Forêt : Assemblée générale

La prochaine assemblée générale de la Coopérative Provence Forêt se tiendra le mercredi 16 mai 2012 au Luc, dans la salle du quartier Précumin.

Prospectives énergétiques à Gardanne

M. REVALOR, président de l'Union Régionale de la Forêt privée de Provence, M. QUILICI président du CRPF, M. GAUTIER président du Syndicat des Forestiers Privés des Bouches du Rhône et M. FARJON, vice-président du Syndicat des Forestiers Privés des départements 04, 05 et 84, ont été reçus le 16 février dernier par les exploitants de la centrale thermique de Gardanne qui appartient à la société allemande EON.

Ces derniers souhaitent prendre contact avec les représentants de la forêt privée dans la perspective de la transformation de l'un des groupes de cette usine aux fins de pouvoir remplacer en partie le charbon par le bois, le charbon n'ayant plus une rentabilité suffisante. Ils ont présenté leur projet et ont organisé une visite de la centrale.

L'importance de ce projet justifie que la forêt privée en examine attentivement les conditions afin de pouvoir y répondre de façon que les bois méditerranéens reçoivent la meilleure valorisation possible. Cette étude est toujours en cours.

Site classé d'Ongles

Le vieux village d'Ongles vient d'être classé au titre de la loi paysage. Le CRPF lance son action d'accompagnement des propriétaires forestiers privés pour les aider à définir de manière concertée une gestion globale du site qui soit compatible avec cet enjeu paysager fort. Ce travail se fera en association avec la DREAL.



Abeilles, forêt et biodiversité

Ou comment le propriétaire ou le gestionnaire forestier peut contribuer à favoriser les insectes pollinisateurs

Depuis quelques années les apiculteurs subissent des mortalités d'abeilles anormales. Ce phénomène est connu sous le nom de "syndrome d'effondrement des colonies". Il est apparu dans les années 2007 aux USA sous le sigle CDD (Colony Collapse Disorder). L'abeille est considérée comme une "sentinelle" bio indicatrice de l'état de l'environnement, en raison de sa présence presque partout sur terre, de sa capacité à collecter via le pollen et le nectar des doses infimes de polluants. Elle tire donc la sonnette d'alarme.

POURQUOI PRÉSERVER LES INSECTES POLLINISATEURS ?

Abeilles domestiques, sauvages, papillons, bourdons, syrphes jouent un rôle primordial dans la reproduction sexuée des plantes, des arbres. En transportant le pollen de fleurs en fleurs, ils assurent un brassage génétique et permettent aux fleurs mâles et femelles de se féconder. La pollinisation puis la fécondation des espèces végétales est assurée à 80% par les insectes.

LES CAUSES DE MORTALITÉ

La France a le triste record de l'utilisateur de pesticides. Elle est le plus gros consommateur de pesticides et d'insecticides au niveau Européen. Si les agriculteurs les utilisent très largement, les particuliers ne sont pas en reste : ils totalisent 9% du volume vendu pour seulement 1% des terres cultivables (jardins principalement) donc on peut vite affirmer que les surdosages sont courants.

De nombreuses molécules sont incriminées et le mélange de plusieurs substances peut devenir un cocktail mortel. L'enrobage des semences, très pratiqué, véhicule l'insecticide jusque dans l'inflorescence de la plante.

La perte de biodiversité. La politique agricole a conduit à une intensification de l'agriculture avec l'arrachage des haies, des bosquets et de ce fait à une banalisation du paysage. La polyculture avec l'alternance de prairies a laissé place à la monoculture sur de vastes espaces. Les quelques prairies naturelles ont été

transformées en prairies artificielles, vastes déserts pour les abeilles.

Une apiculture intensive. La recherche de races d'abeille de plus en plus performantes et productives a favorisé les échanges avec d'autres pays entraînant la pollution génétique de races locales particulièrement bien adaptés à notre climat comme "notre" abeille noire Provençale. Ces échanges ont permis à des maladies de voyager et de se propager ainsi que certains parasites comme le varroa destructeur. Ce petit acarien qui se fixe sur l'abeille, l'affaiblit et peut provoquer sa mort. Il est aussi le vecteur de nombreux virus.

COMMENT FAVORISER L'ABEILLE ?

La forêt est un milieu privilégié et normalement sans pollution chimique. Toutefois l'abeille ne s'aventure que très rarement dans les sous bois sombres. Elle préfère la canopée, les clairières, les lisières et les milieux ouverts où elle peut facilement s'orienter.

Alors comment le forestier peut agir ? Bannissez l'emploi de produits phytosanitaires et de désherbants. En cas d'absolue nécessité pulvérisez le soir et lorsque les plantes ne sont pas fleuries. De nombreux moyens alternatifs existent.

Au sein d'une forêt ou d'une propriété, il faut maintenir une mosaïque de milieux avec notamment des zones ouvertes, favorables à l'installation de plantes à fleurs comme les cistes et les lavandes sauvages. Eclaircissez vos bois et les pinèdes denses notamment dans les secteurs où le romarin est présent en sous étage, leur floraison sera plus importante.

Certaines espèces végétales offrent des sources de nectar capitales au développement de l'abeille. Il s'agit principalement des miellées précoces et tardives.

Les noisetiers, en ouvrant leurs inflorescences, offrent les premières sources de pollen nécessaires à l'élevage. Ensuite, les amandiers en Provence calcaire sont les premiers arbres à fleurir et à fournir un précieux nectar pour le développement de la colonie.

Les aubépines sont des arbustes très nectarifères. Certains arbres aussi comme le



Abeilles remplissant de nectar un cadre

châtaignier, les acacias, les érables, les tilleuls et les fruitiers forestiers (pommiers sauvages, poiriers, sorbier, cormier, merisier...) devraient systématiquement être conservés par les forestiers lors des coupes de rajeunissement de taillis ou être favorisés lors des éclaircies.

Le lierre ne tue pas les arbres comme on pourrait le penser. Il faut le conserver (dans la mesure du possible) car il offre un micro habitat pour de nombreux insectes et surtout une source abondante de nectar en septembre lorsque la plupart des floraisons sont terminées.

Dans les Maures et l'Estérel, la bruyère arborescente est la première à fleurir. Ensuite les lavandes "stoechas" prennent le relais. Enfin à l'automne la callune et l'arbousier qui fleurissent jusqu'en décembre offrent les derniers nectars avant l'hivernage.

On pourra conseiller lors des opérations de débroussaillage d'intervenir tardivement en saison afin de permettre aux plantes et arbustes de fleurir. Les coupeaux des broyeurs ne seront pas enfoncés profondément dans le sol afin de ne pas éliminer les racines des végétaux.

Favoriser l'abeille et l'apiculture c'est aussi accueillir des ruches sur son domaine. Les PSG dans le Var mentionnent maintenant les emplacements de ruchers.

Les propriétaires du Var intéressés peuvent se faire connaître au 04 94 50 11 53. Suivant les motivations, une opération intitulée "Api place ®" pourrait voir le jour en partenariat avec tous les acteurs concernés.

Stéphane Nalin ◆

LA FORÊT SE PROJETTE DANS LE FUTUR !



Ce numéro très spécial donne la parole à 16 grandes institutions nationales, afin qu'elles y présentent le regard qu'elles portent sur les espaces forestiers méditerranéens " depuis Paris ".

On découvre que l'image de la forêt méditerranéenne a évolué ces dernières années : elle n'est plus considérée comme une fraction banale des forêts françaises, condamnée à brûler les étés et à ne fournir que de piètres bois. Elle est maintenant vue comme un modèle de gestion multipartenaire et multifonctionnelle.

La revue Forêt entreprise s'interroge sur les innovations et les perspectives en

forêt. Le numéro 203 présente les nouvelles techniques et les nouveaux outils qui peuvent aider les forestiers : LIDAR, méthode ARCH, IBP...

En lien avec ces réflexions sur l'avenir des forêts, vous pouvez consulter le numéro 200 " Quelle forêt voulons-nous ? " sur le site : <http://flip.maqprint.fr/flip/idf/foret-entreprise-200/>



APPRENDRE... PAR COEUR

Le jargon forestier vous paraît être du chinois ? Vous ne savez pas ce qu'est la rhexistase et quand on vous parle de chablis, vous pensez vin ? Ce livre est fait pour vous !

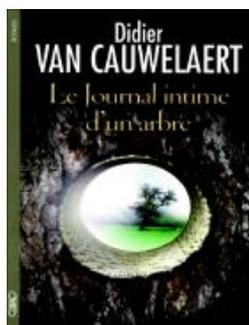
Les meilleurs spécialistes français de l'ensemble des thématiques traitées (de la sylviculture au sol en passant par l'économie) vous expliquent plus de 4 500 termes du langage forestier. Vous allez devenir incollable !

Édité par l'IDF, 55 euros

ÊTRE DANS L'ÉCORCE D'UN ARBRE

Comment pense un arbre ? Quelle vision a-t-il de l'Histoire qui s'est déroulée devant lui ? Didier Van Cauwelaert nous offre les confidences de Tristan, poirier de 300 ans, déraciné par une tempête. Une plongée dans un univers végétal tout à fait unique. Vous ne verrez plus les arbres du même oeil...

Édité chez Michel Lafon, 19,50 euros

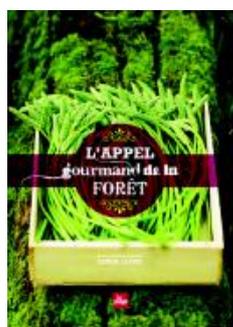


Vous le trouverez dans le catalogue de l'IDF qui vient juste de sortir sur www.foretpriveefrancaise.com

GOURMANDISES

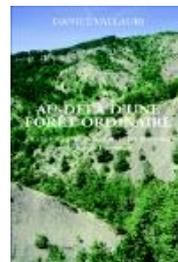
Vous aimez cuisiner et vous balader en forêt ? Ce livre vous offre la possibilité de faire les deux ! Avec 120 recettes, vous apprendrez à accommoder les produits de votre cueillette, quelle que soit la saison. Chaque fruit, champignon ou herbe est décrit dans une "carte d'identité" illustrée de photos pour ne pas se tromper lors de sa récolte.

Linda Louis, chez La Plage à 24,95 euros



VOIR LA FORÊT AUTREMENT

Bien connu du monde forestier pour son travail au WWF sur les forêts anciennes, Daniel Vallauri nous entraîne ici dans une forêt de Haute Provence. On y découvre son histoire, sa vie et celle des plantes et animaux qui la composent. Photos et itinéraires de randonnées agrémentent ce beau livre, disponible chez Actes Sud (26 euros).

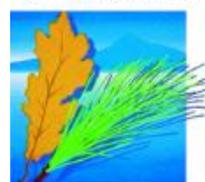


LE LIÈGE

Le dossier de Forêt Méditerranéenne s'intéresse au bilan des journées techniques du liège, organisées en mai 2011 par l'ASL de la suberaie varoise. Les articles abordent l'ensemble des thèmes : de la production à la valorisation du liège en passant par l'intérêt écologique des suberaies...



Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée
de
Provence
Alpes
Côte d'Azur

7, impasse Ricard Digne
13004 Marseille
Tél : 04 95 04 59 04
Fax : 04 91 08 86 56
Courriel : paca@crpf.fr

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N° 27, 2012

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur (Établissement public national)

Directeur de la Publication : Albert Maillet

Rédaction et composition : L.-M. Duhon, C. Loudun Hamon, B. Petit

Imprimé sur du papier PEFC

Crédits Photos : CRPF

Impression : Imprimerie Estampille Provençale 13004 Marseille

Date de dépôt légal : 12 février 2007

N° ISSN 1762-9276

Contacts de la Forêt Privée

Répondeur en dehors
des permanences

Permanence

Lundi après-midi : 13 et 84

Lundi journée : 04, 06 et 83

•ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél : 04 92 31 64 81
marie-laure.gaduel@crpf.fr
etienne.bessiere@crpf.fr

•HAUTES-ALPES

tél : 04 92 45 00 78 ou 06 75 69 61 73
catherine.michel@crpf.fr
gilles.bossuet@crpf.fr

•ALPES-MARITIMES

tél : 06 75 69 61 74 ou 06 99 14 87 49
pierre.fauray@crpf.fr

•BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 42 97 10 84
pierre.delenne@crpf.fr
olivier.martineau@crpf.fr
patrice.devallois@crpf.fr

•VAR-OUEST

tél : 04 94 50 11 51
jean-marc.corti@crpf.fr

•VAR-EST ET MAURES

tél : 04 94 50 11 52
stephane.nalin@crpf.fr

•VAUCLUSE

tél : 04 90 23 65 21
michel.rolland@crpf.fr

Avec la participation
financière de :

Conseil Régional
de Provence-
Alpes-Côte d'Azur

Fond Européen
Agricole pour le
Développement Rural



Rencontrons-nous

Milieus humides, journée technique dans les châtaigniers, paysage... les thématiques et les raisons de se rencontrer sont multiples dans les mois qui viennent !

JOURNÉES DE FORMATION

Journée technique dans les Maures

Samedi 23 juin, venez passer la journée au frais sous les châtaigniers ! Dans le secteur des Mayons, le CRPF vous propose une journée avec Stihl et Logosol sur les techniques d'abattage des bois, sur l'entretien, l'affutage, et la démonstration de matériel et sur le sciage des bois.

Pour toute inscription, appeler le secrétariat du CRPF du Var, le lundi ou le jeudi matin, au 04 94 50 11 53.

Journée de formation dans les Ogres

Samedi 12 mai : une journée autour de Roussilon et de Goult (84) pour découvrir comment la gestion forestière concertée peut participer à la préservation des paysages uniques des Ogres.

Pour toute information ou toute inscription, contacter Camille Loudun Hamon (06 74 89 18 76 ou camille.loudun@crpf.fr).



Par une belle journée de mars, une dizaine de propriétaires se sont retrouvés à Ménerbes pour une journée conviviale autour de la gestion forestière dans un martélescope.

POUR MIEUX CONNAÎTRE LES ZONES HUMIDES

Les zones humides ont à la fois un rôle de régulateur dans le cycle de l'eau et elles abritent une biodiversité particulière. Un certain nombre de ces zones humides sont situées en forêt ou à proximité immédiate. Leurs propriétaires ont donc un rôle à jouer pour les préserver. Le CRPF et le Parc Naturel Régional du Verdon proposent une visite de terrain chez un propriétaire privé, Le **mercredi 13 juin** au domaine de Valcros, Le Bourguet, de 9h à 12 heures. La visite pourra être prolongée par un repas tiré du sac pris sur site.

La visite sera assurée par Georges Olivari, directeur de la Maison Régionale de l'Eau (MRE) à Barjols (Var), qui est un des spécialistes des zones humides méditerranéennes. Cette action s'inscrit dans le projet européen, Sylva MED, qui a pour objectif de mieux faire reconnaître les

biens et services apportés par la forêt et auxquels contribuent les propriétaires par leur gestion.

Demander l'invitation au 04 94 04 59 04

Louis-Michel Duhon ◆



L'eau et la forêt, un lien de plus en plus important... le projet Sylvamed se penche sur la question.

